

A Nevers le 14 mars 2013



Objet : demande que soit abordée la question des temps partiels lors de la prochaine CAPD du 19 mars.

Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale,

Le SE-Unsa est très attaché à l'accès de nos collègues au temps partiel qu'il soit de droit ou sur autorisation. Le ministère vient de publier une circulaire qui explicite la mise en œuvre du temps partiel dans le cadre de la semaine de 4 jours et demi pour les différentes quotités dont le 80% dans un cadre annuel.

Le temps partiel peut être le moyen d'allier vie personnelle et vie professionnelle qu'il s'agisse d'organiser sa vie de famille notamment avec de jeunes enfants, de prendre en compte les contraintes professionnelles de son conjoint (éloignement, horaires...), d'aménager une fin de carrière désormais rallongée. Nous tenons à échanger avec vous sur la concrétisation départementale des indications de la circulaire ministérielle.

Nous vous prions de bien vouloir ajouter ce point aux débats lors de la prochaine CAPD.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bruno Guého
Secrétaire Départemental